Bienvenue pour la saison 2023-2024

Quelques précisions pour commencer au mieux cette nouvelle année

Permanences inscriptions : au gymnase Maurice Janetti

- **VENDREDI 1er SEPTEMBRE 2023 de 19h à 20h30**
- **DIMANCHE 10 SEPTEMBRE 2023 de 10h à 16h**

Forum des associations :

- **SAMEDI 9 SEPTEMBRE 2023 à partir de 10h**

Nous vous donnons RDV le **09/09/2023 à partir de 10h** pour nous aider à faire la promotion de notre club. Cette journée vous permettra de nous transmettre vos dossiers d'inscriptions mais aussi de passer un moment convivial et de recruter joueurs et bénévoles.

Journée portes ouvertes :

- **DIMANCHE 10 SEPTEMBRE 2023 de 10h à 16h**
  - **Inscriptions**
  - **Grande braderie et boutique**
  - **Ateliers essais (initiation au handball)**
    - **De 10h à 12h (babyhand – U9 – U11)**
    - **De 14h à 16h (U13 – U15 – U17)**

ATTENTION : le règlement intérieur et le questionnaire de santé (pour les personnes concernées) doivent être signés et précédés de la mention « lu et approuvé » !

Pour toute information concernant les inscriptions, vous pouvez contacter :
Christelle au 06.31.84.28.80
Jovanka au 06.20.73.14.65

Retrouvez nous sur les réseaux tous les jours pour plus d'informations :

https://handballclub-stmax.fr/

Handball Club Saint Maximin - HBCSM 83

@hbcsm83

Handball Club Saint-Maximin Affiliation FFHB : 0983041 Mail : 6383041@ffhandball.net

Adresse postale : MJA - Boulevard Rey 83470 St-Maximin la Ste-Baume

SIRET : 47859086200015 N° APE / NAF : 926C RNA : W833001398

Fiche de renseignements et d'inscription

Handball Club Saint-Maximin 2023/2024

Catégorie	Année de naissance	Tarif annuel (1)
BABYHAND	2019 / 2018 / 2017	135€
U9	2017 / 2016 / 2015	150 €
U11	2015 / 2014 / 2013	150 €
U13	2013 / 2012 / 2011	170 €
U15	2011 / 2010 / 2009	170€
U17	2009 / 2008 / 2007	190 €
U19	2007/2006/2005	190€
SENIOR	AVANT 2005	200 €
LOISIR	Avant 2005 16 ans révolus	155 €

❒ **Création de licence** ❒ **Renouvellement de licence au sein du HBCSM** ❒ **Mutation**

Nom : _____

Nom de jeune fille : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

E@mail licencié :

E@mail parents (si mineur) **:**

Nom et prénoms des parents ou du tuteur (si mineur) :

Médecin traitant : _____

Tél. médecin : _____

Prénom(s) : _____

Type de licence

Joueur/_ / Loisir /_ / Dirigeant /_/

Date de naissance : __ /__/____

Lieu de naissance : _____

Taille en cm : _____

Gaucher / Droitier / Ambidextre

Tél. licencié : _____

Tél. parent 1 : _____

Tél. parent 2 : _____

Tél. domicile : _____

Profession du licencié(e) : _____

J'autorise l'association HBCSM à réaliser et publier des photos et films sur lesquels peuvent apparaître mon enfant ou moi-même. ❒ OUI ❒ NON

J'autorise mon enfant à faire les déplacements du club avec un dirigeant ou parents de licencié, à défaut je m'engage à l'accompagner (2). ❒ OUI ❒ NON

DOCUMENTS À JOINDRE POUR LA LICENCE	Création	Renouvellement
◆ Photocopie du recto de la CNI ou du livret de famille	X	
◆ Certificat médical + questionnaire santé (différent majeur- mineur)	X	X
◆ 1 photo d'identité (pas de photo de plein pied juste la tête et buste)	X	X
◆ Autorisation parentale pour les mineurs	X	X
◆ Attestation honorabilité pour les personnes majeures	X	X
◆ Fiche pack (en cours)	X	X
◆ Règlement intérieur du club signé	X	X
◆ Règlement de la licence par chèque bancaire à l'ordre de Handball Club Saint Maximin ou Helloasso /chèques vacances ou espèces, déduction E-pass de 20€ (copie de la carte) coupon sport	X	X

Adhésion (3) : _ _ _ _ _ _ _ **€**

Signature du licencié ou du représentant légal si mineur

(1) L'inscription inclus l'adhésion au club, le coût de la licence FFHB, l'assurance avec garantie de base et un pack.

(2) CF règlement intérieur du Handball Club Saint-Maximin ci-joint.

(3) Aucun remboursement ne sera accordé en cas d'arrêt de la pratique.

Pour les joueurs licenciés dans un autre club la saison passée, un droit de mutation sera demandé, fixé par la FFHB.

Pour tout renseignement, contactez Christelle au 06 31 84 28 80 ou Jovanka au 06 20 73 14 65

Handball Club Saint-Maximin Affiliation FFHB : 0983041 Mail : 6383041@ffhandball.net

Adresse postale : MJA - Boulevard Rey 83470 St-Maximin la Ste-Baume

SIRET : 47859086200015 N° APE / NAF : 926C RNA : W833001398

Règlement intérieur du HBCSM

Art 1. Tout adhérent doit être en règle des documents (demande de licence, copie de pièce d'identité, photos, fiche d'honorabilité, photos et paiement) pour pouvoir participer aux entraînements et compétitions.

Art 2. Tout nouveau joueur, dispose de deux entraînements pour essais. Au-delà de ces essais, tout joueur doit se conformer à l'article premier.

Art 3. Chaque adhérent se doit d'avoir une attitude de respect et d'écoute envers les différents responsables du club et les autres licencié(e)s du club. Il doit adopter un comportement responsable sur les terrains et au sein du club.

Art 4. Toute attitude antisportive, verbale ou physique envers l'adversaire, les dirigeants de clubs, les spectateurs, les partenaires ou ses coéquipiers sont interdites et seront réprimandées. Toute personne qui aurait un écart de ce type s'exposera à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du club pour un licencié. Le HBCSM se réserve également le droit de refuser d'établir une licence en cas de préjudice. Il en est de même pour tout spectateur ne respectant pas le fair-play et les valeurs du sport qui pourront se voir évincer de la salle par le responsable de salle et refuser l'accès futur aux installations si les manquements sont réitérés.

Art 5. Si un arbitre sanctionne un joueur ou un dirigeant par une disqualification directe ou une expulsion, et qu'à la suite du rapport soumis aux autorités de tutelle, celles-ci suspendent le fautif et infligent une amande à l'association, le HBCSM se donne le droit de l'obliger à payer tout ou partie de l'amande reçue.

Art 6. La cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé de remboursement de cotisation en cours de saison en cas de blessure, de démission, de mutation ou d'exclusion.

Art 7. Droit à l'image. L'adhérent, ou ses parents pour un adhérent mineur, autorise(nt) le HBCSM à utiliser les vidéos et photos prises, les reproduire sur tout support (internet, affiches…) pour ses activités. En aucun cas, cela ne sera fait dans un but lucratif et l'adhérent, ou ses parents pour un adhérent mineur, cède(nt) ses droits à titre gracieux pour l'exploitation des droits ci-dessus.

Art 8. Usage des réseaux sociaux. Si tout manquement à l'éthique sportive, irrespect envers un ou des membres du club quels qu'ils soient, irrespect envers d'autres pratiquants non membres de l'association (arbitres, joueurs, dirigeants, spectateurs, instances de tutelle etc.....) était constaté : non seulement le HBCSM ne saurait être tenu responsable des propos émis mais le club se réserve le droit de déposer plainte auprès des autorités compétentes (instances de tutelle, services judiciaires ....).
Il est rappelé que les propos diffamatoires, injurieux, à caractère raciste, xénophobe ou faisant référence à la religion et autres sont pénalement répréhensibles.
Nous attirons l'attention des parents sur le comportement de leurs enfants sur ces réseaux sociaux.

Art 9. Les horaires d'entraînements sont communiqués aux parents et affichés en salles. Les adhérents doivent s'y conformer en respectant l'heure d'arrivée. Pour les licenciés mineurs, les familles doivent impérativement s'assurer que l'entraîneur est présent, et de venir lui confier son enfant.
Si des enfants mineurs doivent se rendre, et rentrer, seuls au lieu d'entraînement, les parents doivent prévenir les responsables du club par écrit, dès le premier entraînement.
Les parents doivent impérativement venir chercher leur enfant dès l'heure de fin de l'entraînement.
Les dirigeants et entraîneurs ne sont responsables des enfants que pendant ces horaires.

Art 10. Une présence assidue aux entraînements et matches est demandée à chacun.
En cas d'absence à l'entraînement ou au match, le licencié est tenu d'avertir son entraîneur ou responsable d'équipe.

Art 11. Le licencié est tenu de respecter les matériels et équipements mis à sa disposition. Toute dégradation entraînera un remboursement par le licencié des dégâts causés.

Art 12. Lors de déplacements en tournois ou matches, il est demandé aux parents d'accompagner les enfants de manière régulière ou à tour de rôle. Dans l'intérêt des enfants, il est fort appréciable que leurs parents assistent à leurs rencontres. Pour des questions de sécurité le club interdit les conducteurs en conduite accompagnée.

Art 13. La cigarette, l'alcool, ainsi que toute substance interdite par la loi, sont, de fait, formellement interdites dans les locaux, et les environs immédiats, d'exercice de la pratique du handball. Tout manquement à cet article entraînera l'exclusion immédiate du licencié du club.

Art 14. Les équipements fournis par le club lors des tournois et matches (maillots et shorts) seront lavés par vos soins. Chaque licencié doit restituer ces équipements dès la fin de la manifestation ou après lavage.

Art 15. Il est indispensable que chaque licencié participe activement à la vie du club. Ainsi, les pratiquants adultes se doivent de soutenir les équipes enfants lors de rencontres. Les licenciés adultes et parents d'enfants licenciés seront sollicités pour tenir la buvette lors de rencontres, et lors d'évènements.

Art 16 Tout joueur ou Dirigeant ayant un comportement non approprié aux règles de bonnes conduite et qui serait amené à comparaitre devant la commission disciplinaire se verra dans l'obligation de régler lui-même les pénalités financières infligées par celle-ci.

Fait le …….à ……. **Signature précédée de la mention « lu et approuvé »**

Handball Club Saint-Maximin Affiliation FFHB : 0983041 Mail : 6383041@ffhandball.net

Adresse postale : MJA - Boulevard Rey 83470 St-Maximin la Ste-Baume

SIRET : 47859086200015 N° APE / NAF : 926C RNA : W833001398